

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire concernant la formule AAC ou par rapport à nos fiches tarifs.

Vous pouvez nous retrouver :

∞ sur Facebook :

AJ-Lity Auto-École

∞ sur notre site internet :

Aj-lityautoecole.fr

Vous pouvez nous contacter sur ces plateformes ou par mail :

aj.lityautoecole@gmail.com

Vous pouvez également nous retrouver dans nos agences :

∞ **Bâgé-le-Châtel**

96 Rue Marsale - 01380
Tél : 03 85 30 50 34

∞ **Châtillon-sur-Chalaronne**

275 Av. R. Sarbach - 01400
Tél : 04 74 55 15 58

∞ **Feillens**

424 Grande Rue - 01570
Tél : 09 81 47 61 62

∞ **Vonnas**

48 Rue de la Charité - 01540
Tél : 04 74 50 05 42



NOTICE D'INFORMATION CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Tout ce qu'il faut savoir sur la conduite accompagnée pour faire au mieux votre choix.

L'équipe AJ-lity.

Conditions d'inscription

Pour pouvoir s'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, il faut :

- ∞ Avoir au moins 15 ans,
- ∞ Avoir l'accord des parents et de l'assureur,
- ∞ Avoir passé l'ASSR 2 ou être titulaire de l'ASR.

L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis plus de 5 ans consécutifs et ne doit pas avoir commis de délit. Il peut s'agir d'un des parents, d'un membre de la famille, d'un ami, etc. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, il suffit d'être en accord avec l'assureur.

L'extension de garantie est indispensable pour pouvoir commencer la conduite accompagnée.

Elle ne peut pas s'effectuer en dehors du territoire nationale.



Évaluation et formation initiale

Après l'obtention de l'examen théorique : le code, une évaluation est effectuée. Celle-ci va déterminer le nombre d'heures, dont le minimum est 21, à effectuer selon vos besoins.

Rendez-vous obligatoires

Après la formation initiale, un rendez-vous préalable avec le futur accompagnateur est obligatoire. Ce rendez-vous sert à montrer vos capacités, à voir si l'accompagnateur est prêt à commencer la conduite accompagnée.

Lorsque la conduite accompagnée est en cours, deux autres rendez-vous sont à fixer, ce sont les rendez-vous pédagogiques. Ceux-ci servent à voir les progrès effectués ou les éléments à corriger.

Ils se font avec la présence de l'accompagnateur ainsi qu'un enseignant de l'auto-école. Le premier s'effectue au bout de 4 à 6 mois de conduite et le deuxième à la fin de la conduite accompagnée.

Avoir les bons outils

Quand le **Code** est obtenu ainsi que le **Bilan de Compétence**, l'enseignant pourra remettre l'**Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

Il faudra alors débiter la conduite accompagnée qui se déroule sur **1 an** ou plus pour la valider.



Les parcours et manœuvres effectués pourront être notés dans le **Livret d'Apprentissage** fourni par l'auto-école. Il est indispensable de l'emporter lors de la conduite pour pouvoir le présenter en cas de contrôle routier.

À ne pas oublier !

Le **disque** est à apposer à l'arrière de la voiture lors de la conduite.

